



# RÈGLEMENTS

## FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTRÉAL

27<sup>ème</sup> édition Du 2 au 10 mars 2024

### 01. Objectifs

Le FIFEM est un festival indépendant et compétitif, dont le but est de faire la promotion d'un cinéma de qualité provenant des quatre coins du monde au jeune public montréalais.

### 02. Inscription

La date limite pour soumettre un film est le **15 décembre 2023**. À cette date, le FIFEM doit avoir reçu :

- Un DVD de présélection (ou version numérique). Afin d'être éligibles, tous les films dont la langue est autre que le français ou l'anglais doivent être sous-titrés;
- Le formulaire d'inscription, dûment rempli.

### 03. Sélection

Les cinéastes, producteurs ou distributeurs peuvent soumettre un film.

La sélection des films se fera à la discrétion du FIFEM, et la décision finale sera envoyée par écrit au soumissionnaire.

### 04. Procédure d'envoi

Le DVD de présélection doit être envoyé par la poste, avec la mention : « Pour usage culturel uniquement. Aucune valeur commerciale. », **avant le 15 décembre 2023** à l'adresse suivante :

**FIFEM**  
4067, Boul. Saint-Laurent, suite 400-A  
Montréal (Québec) Canada H2W 1Y7

Vous pouvez également nous envoyer un lien de votre film à l'adresse [info@fifem.com](mailto:info@fifem.com).

Si le film est sélectionné, le FIFEM vous contactera concernant l'envoi de la copie de projection.

### 05. Sections

Le FIFEM 2024 présentera des films dans les catégories suivantes:

- Compétition officielle;
- Panorama;

- Mini-cinéphiles;
- Rétrospective/Hommage/Autres sections.

### 06. Conditions d'admissibilité

Afin d'être éligible, tout film soumis au Festival devra remplir les conditions suivantes :

- Être produit après le 31 décembre 2022;
- Les films d'animation, de fiction et documentaires sont acceptés;
- Une copie de projection doit être disponible dans les formats suivants : DCP, Blu-ray, DVD, H.264 (.mp4 container);
- Le film ne doit pas avoir connu de sortie commerciale en salles, ni été diffusé à la télévision au Canada avant sa présentation au Festival;
- Les films qui ne sont ni en français ni en anglais doivent être sous-titrés, idéalement en français, sinon en anglais;
- Les films qui ne sont pas en version française doivent être accompagnés d'une liste de dialogues (en français ou en anglais) en format texte avec les balises de temps afin de permettre une narration française et/ou en faire la traduction;
- Les films présentés dans d'autres festivals peuvent être soumis au FIFEM.

### 07. Conditions d'admissibilité pour participation à la Compétition officielle

- La compétition est ouverte aux longs métrages et courts métrages;
- Les films présentés dans cette section doivent remplir les conditions d'éligibilité du Festival;
- Les films industriels, publicitaires ou éducatifs ne sont pas éligibles.

### 08. Conditions d'admissibilité pour la section Hors concours

- Les longs métrages et les courts métrages sont éligibles;
- Les films présentés dans cette section doivent remplir les conditions d'admissibilité du FIFEM.

**FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTRÉAL**  
**DU 2 AU 10 MARS 2024**

4067, Boul. Saint-Laurent, suite 400-A ■ Montréal, QC H2W 1Y7 Canada  
+1 (514) 284-9388 ■ [info@fifem.com](mailto:info@fifem.com) ■ [www.fifem.com](http://www.fifem.com)

## 09. Conditions d'admissibilité pour les Rétrospectives/Hommages/Autres sections

Ces sections ne sont pas ouvertes aux soumissions. Pour cette section, le Festival invite uniquement des films qui présentent des qualités exceptionnelles.

---

## 10. Jurys et prix

Les organisateurs du Festival nommeront deux jurys. Le *Jury professionnel* sera composé de professionnels de l'industrie cinématographique; deux tiers des membres de ce jury viendront de l'extérieur du Canada. Le directeur de la programmation du FIFEM assistera aux délibérations du jury, mais n'aura pas le droit de vote.

Le *Jury professionnel* attribuera les prix suivants :

- Le Grand Prix de Montréal;
- le prix du meilleur court métrage;
- le prix d'interprétation UDA.

Le *Jury enfant* (composé de cinq enfants de 10 à 13 ans) attribuera les prix suivants :

- le prix du meilleur long métrage;
- le prix du meilleur court métrage.

Le FIFEM remettra aussi le Prix Rock-Demers à une personnalité investie dans le développement et la promotion des films à destination de la jeunesse au sein de l'industrie cinématographique québécoise.

Le public sera invité à voter pour le Prix du public, qui pourra être remporté par n'importe quel film présenté au FIFEM, toutes sections confondues.

---

## 11. Envoi et assurance de la copie de projection

Les copies des films présentés au Festival devront arriver aux bureaux du Festival avant le **vendredi 2 février 2024**.

Les copies des films sélectionnés pour la compétition officielle devront être envoyées en **port prépayé**.

Des instructions spécifiques seront envoyées par le Coordonnateur du transport des films environ un mois avant le début du Festival.

Une facture pro forma devra être fixée à l'extérieur du colis afin de simplifier les procédures douanières.

Un avis d'envoi devra être envoyé au Festival par courriel ou par fax, indiquant :

Le titre du film;

- Le format du film (DCP, Blu-ray, DVD);
  - La date d'envoi;
  - Le nom du transporteur (Fedex, DHL, etc.);
  - Le numéro de suivi (tracking number).
- 

## 12. Extraits pour la télévision

Des extraits des films participants au Festival pourront être diffusés à la télévision pour une couverture médiatique du FIFEM et/ou à des fins publicitaires. La durée des extraits ne dépassera pas les 120 secondes et une permission spéciale sera demandée au producteur.

---

## 13. Retrait d'un film

Un film ne PEUT PAS être retiré du Festival une fois soumis. Toute personne qui soumet un film au Festival accepte le présent règlement et s'engage à ce que son film soit projeté au Festival sous les conditions dudit règlement.

---

## 14. Retour de la copie

Les copies des films en compétition officielle seront retournées **au frais de récipiendaire**.

La copie de projection sera retournée dans la semaine suivant le Festival, à l'adresse indiquée par l'expéditeur.

Le Festival devra être informé par écrit de tout changement de destination de la copie de projection.

Le Festival gardera le DVD de présélection pour ses archives, sauf si entente contraire.

---

## 15. Situations particulières et contestation

Les organisateurs du Festival se réservent le droit de trancher sur toute situation particulière non mentionnée dans le présent règlement.

La participation au Festival sous-entend l'approbation sans réserve du règlement et du formulaire d'inscription.

# FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTRÉAL DU 2 AU 10 MARS 2024

4067, Boul. Saint-Laurent, suite 400-A ■ Montréal, QC H2W 1Y7 Canada  
+1 (514) 284-9388 ■ [info@fifem.com](mailto:info@fifem.com) ■ [www.fifem.com](http://www.fifem.com)